



ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Québec, le 14 février 2017

Monsieur Michel Bonsaint
Secrétaire Général de l'Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-LeMay
Bureau 2.50
Québec (Québec) G1A 1A3

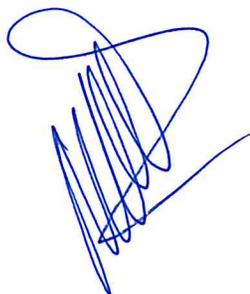
Monsieur le Secrétaire général,

Vous trouverez ci-jointe la motion inscrite par la députée de Montarville dont nous souhaitons débattre lors de la période prévue à cet effet, le mercredi 15 février 2017, en référence à l'article 97 RAN.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Pierre Tremblay
Directeur de cabinet
Leader parlementaire du Deuxième Groupe d'opposition



14/02/17
11h11

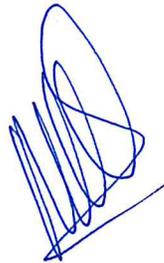
AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉ(E)S DE L'OPPOSITION

(Article 97 RAN)

« Que l'Assemblée Nationale reconnaisse la nécessité de poser des actions concrètes en matière de neutralité religieuse de l'État et d'encadrement des accommodements raisonnables;

Qu'elle rappelle que la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles recommandait dans son rapport d'interdire le port de signes religieux aux magistrats et procureurs de la couronne, aux policiers, aux gardiens de prison et aux président et vice-présidents de l'Assemblée nationale ;

Qu'elle demande au gouvernement d'inclure cette recommandation dans le projet de loi 62 »

 14/02/17
11h11